



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Une demande d'autorisation de démolition a été déposée auprès de la Municipalité relativement à un **bâtiment accessoire situé au 610, chemin de la Beauce, à Calixa-Lavallée.**

Le bâtiment visé par la demande figure sur la liste des bâtiments patrimoniaux de la Municipalité.

La demande vise la **démolition complète du bâtiment accessoire.** Selon les renseignements transmis par le demandeur, le bâtiment présente des signes de détérioration et est implanté sur la ligne séparatrice de deux lots distincts.

Toute personne qui désire s'opposer à la démolition doit faire connaître, par écrit, son opposition motivée à la greffière de la Municipalité dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public.

Toute opposition doit être transmise à la Municipalité de Calixa-Lavallée dans le délai prescrit.

La demande de démolition sera par la suite soumise aux instances municipales compétentes conformément à la réglementation applicable.

Donné à Calixa-Lavallée, ce 25 août 2026

Pénélope Larose

Directrice générale et greffière-trésorière